



Erwan Balanant, Député du Finistère
Marc Le Fur, Député des Côtes d'Armor
Didier Le Gac, Député du Finistère
Graziella Melchior, Députée du Finistère

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Économie et des Finances
139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Le 7 mai 2018

Monsieur le Ministre,

Au cours des derniers mois, vous avez pu être témoin de la volonté d'indépendance du groupe Arkéa et de l'opposition manifestée par la Confédération Nationale du Crédit mutuel.

Engagés pour la sauvegarde de l'indépendance du groupe Arkéa, nous avons organisé un rendez-vous avec votre Directeur Adjoint de cabinet, Bertrand Dumont, le 14 mars. Nous y avons ainsi défendu une banque bretonne indépendante, moteur de la croissance de notre région et créatrice d'emploi. Vous nous aviez assuré que la procédure engagée par la direction d'Arkéa à l'issue du vote des caisses était faisable sur le plan technique et qu'elle n'exigeait pas de nouveau texte, les textes actuels l'autorisant déjà.

Depuis, la mobilisation de plusieurs de nos collègues parlementaires, de centaines de salariés du groupe et de milliers de citoyens a été décisive dans la détermination de l'avenir d'Arkéa, puisque j'ai le plaisir de vous annoncer que du 23 mars au 15 avril, 94,5% des 331 caisses locales ont voté en faveur de l'autonomie du groupe.

.../...

Les résultats régionaux sont sans appels : en Bretagne c'est 97,7% des votants soit 216 caisses locales, 85% dans le Sud-Ouest et 100% des caisses du Massif Central, ayant participé à la consultation, qui ont approuvé le projet légitime d'indépendance d'Arkéa.

Il est donc heureux et incontestable que la démocratie se soit exprimée.

Le projet d'Arkéa reste le même : poursuivre son développement en toute indépendance, soutenir l'économie en région (plus de 1 Milliard d'euros investis au capital des PME / ETI en 10 ans) et développer l'emploi et des centres de décision en région comme déjà démontré par le passé (+25% d'effectif en 10 ans).

Afin d'apporter des précisions aux modalités de la sortie, désormais légitime, d'Arkéa de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, notre confrère Paul Molac – député de la 4e circonscription du Morbihan - vous a posé le mardi 17 avril une question orale sans débat. Nous nous réjouissons des éléments de réponse que votre ministère a apporté, via votre Secrétaire d'État Monsieur Olivier Dussopt, puisqu'après le rappel d'éléments déjà exprimés plusieurs fois, il y confirme pour la première fois publiquement que « le nouvel établissement à constituer pourrait choisir, sous certaines conditions, de rester dans le secteur coopératif, avec les caractéristiques qui s'y attachent en termes de gouvernance et d'appartenance au monde de l'économie sociale et solidaire ».

Votre Secrétaire d'État confirme donc à cet instant que le nouveau groupe bancaire Arkéa issu de la séparation avec le Crédit Mutuel pourra être une banque détenue par ses clients sociétaires c'est-à-dire une banque coopérative et mutualiste et que le cadre législatif et réglementaire actuel le permet.

Vous ajoutez de même « que les pouvoirs publics ont toujours cherché à favoriser une sortie par le haut de la situation actuelle du Crédit Mutuel, c'est-à-dire une solution qui ne fragilise ni le groupe ni le secteur mutualiste dans son ensemble, et qui respecte les identités de chacun des sous-groupes ». Cette solution préconisée par le gouvernement de création d'un nouvel ensemble Arkéa détenu par ses clients sociétaires et appartenant au monde de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) permet de répondre à ce souhait des pouvoirs publics.

Après le vote, il est important, que toutes les parties prenantes du dossier, dont la Confédération du Crédit Mutuel, respectent la voix des sociétaires et laissent le processus technique qui s'ouvre se dérouler jusqu'à son terme, dans le respect des règles de bonne gouvernance coopérative et mutualiste (un homme - une voix), ainsi qu'en conformité avec votre volonté d'arriver, sur ce dossier, à une sortie par le haut, ordonnée et sereine.

Nous apprenons pourtant, que la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, n'acceptant pas cette consultation citoyenne ainsi que la position des pouvoirs publics va changer unilatéralement ses statuts afin d'envisager des sanctions rapides contre les dirigeants d'Arkéa, en total déni de démocratie.

Le groupe Arkéa reste néanmoins totalement renforcés par cette légitimité démocratique incontestable, légitimité appuyée par le soutien de multiples fédérations dans le secteur du logement social, du numérique, des travaux publics et bien d'autres

.../...

Enfin, Monsieur le Ministre, sachez que ces expressions démocratiques venues de régions différentes prouvent que ce sujet n'est pas cantonné à la Bretagne et encore moins une affaire d'individus. C'est une réelle problématique sociale dont la solution qu'Arkéa propose permettra d'éviter les suppressions d'emplois et conservera une concurrence bancaire salvatrice dans nos territoires. De surcroît, cette solution ne coûtera pas un seul centime à l'État ou au contribuable !

Ainsi, nous vous demandons de trouver une solution afin de garantir un terme apaisé au processus et inviter les dirigeants de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel à accepter les résultats de ce vote et s'abstenir de toute décision brutale, anti-démocratique et digne d'un autre temps. Cette scission doit aller au bout de son processus sans entrave à la volonté citoyenne.

Vous êtes les garants de notre démocratie, merci de votre soutien.

Marc Le Fur
Vice-Président de l'Assemblée nationale
Député de côte d'Armor



Didier Le Gac
Député du Finistère



Erwan Balanant
Député du Finistère



Graziella Melchior
Députée du Finistère



Contact :
Permanence de Didier Le Gac
Tél. 02.98.33.02.20
didier.legac@assemblee-nationale.fr